



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public



Syndicat national de
l'enseignement supérieur

Paris, le 30 mars 2021

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : plan d'urgence en STAPS, illustration à travers l'exemple du STAPS de l'université d'Evry entre autres...

Madame la Ministre,

Dans une lettre ouverte datée du 17 avril 2019, et titrée « **les STAPS attendent des réponses. Le ministère doit tenir ses promesses** », nous attirions déjà votre attention sur la nécessité d'un plan d'urgence pour les STAPS, filière particulièrement en tension. Dernièrement nous vous interpellions de nouveau par un communiqué du 14/12/2020 « **Urgence en STAPS** » signé conjointement par l'ANESTAPS, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU.

Et nous continuons de nouveau à attirer votre attention ainsi que celle de vos services sur des situations de STAPS dont l'exemple à ce jour se situe à l'université d'Evry (après celle du Mans, de Grenoble, Rennes, Nantes, Rouen, Brest et d'autres, ...). Ce STAPS met en lumière malheureusement ce que nous dénonçons sans cesse depuis des années à savoir l'insuffisance et la réduction de moyens en postes en particulier d'enseignant-es EPS de statut de second degré, d'enseignant-es-chercheur-euses et de personnels administratifs en STAPS.

Pour l'université d'Evry la situation qui s'annonce pour la rentrée 2021 est catastrophique sous différents angles. Une saturation extrême synonyme parfois de « burn out » et de souffrance des personnels se généralise ... Les collègues sont dans l'impossibilité d'assurer physiquement l'encadrement et donc d'ouvrir toutes leurs formations à la rentrée 2021. **Les conséquences sont immédiates** : la licence Education et Motricité, qui fait partie du cœur des STAPS, va devoir être fermée faute d'encadrement suffisant. En réduisant l'offre de formation, les premiers pénalisés seront les étudiant-es, dans un territoire accueillant en majorité des populations défavorisées (50 étudiant-es vont malheureusement être pénalisés-es). Cela aura également comme conséquence de déséquilibrer les bassins de formation en limitant les possibilités de poursuite d'études dans la partie sud de l'académie de Versailles et donc de la région Ile de France.

Cette situation est le résultat d'un enchevêtrement de facteurs structurants dont l'extrême faiblesse des ratio taux d'encadrement de titulaires enseignant-es rapportés aux besoins horaires de formation et qui est à ce jour autour de 27% pour Evry, et l'insuffisance et l'inégalité de traitement de la place des STAPS dans cette université. Qui plus est ce STAPS est intégré et dépendant d'une UFR. Ajoutons un nombre d'heures complémentaires pour les titulaires qui dépassent l'entendement au détriment de recrutements pérennes. Les vacataires sont aussi en difficultés pour être payés et nombre d'entre eux ne veulent plus poursuivre.

Ce manque de moyens permanents, récurrent depuis des années, combiné à une augmentation des effectifs sur le niveau Licence et autres diverses réformes, affaiblissent considérablement ces structures et les dynamiques professionnelles qui sont à l'œuvre quotidiennement depuis toujours au service de la formation et de la réussite des étudiant-es. **Nous attirons votre attention sur le fait que ces situations de pénurie mettent en danger les personnels et vous demandons, en votre qualité de Ministre de l'ESRI, de garantir leur intégrité.**

Nous savons (et nous le regrettons) que dans le cadre de l'autonomie de gestion des universités et de leur dotation globale, vous considérez que c'est à celles-ci d'assumer leur choix. Mais la situation de cette université comme pour d'autres est inextricable, dans le cadre de cette autonomie insuffisante à la fois en termes de budget et d'attribution de postes pérennes insuffisants (et non de crédits), si le ministère de tutelle ne vient pas en soutien. Si le ministère apportait une aide correspondante, notamment à la part non reversée du GVT aux universités, la situation s'en trouverait déjà moins mauvaise.

Cette exigence est plus que légitime au regard de la dégradation constante des conditions de travail et de la qualité de la formation délivrée aux étudiant-es. Le contexte sanitaire et pandémique depuis mars 2020 n'a fait qu'ajouter et amplifier déjà le manque de moyens.

L'enseignement supérieur ne pourra répondre à la nécessaire élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes sans que les moyens nécessaires à cette ambition lui soient donnés. Les STAPS, avec leurs étudiant-es et personnels, sont une filière qui méritent comme les autres toute votre attention. La demande des jeunes pour cette filière doit être satisfaite. Une autonomie sans solidarité du ministère et un affichage politique sans moyens constituent inévitablement des impasses.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Anne Roger
co-secrétaire générale
du SNESup FSU



Benoît Hubert
secrétaire général
du SNEP FSU



Pascal Anger
secrétaire national SNEP FSU
secteur enseignement supérieur

Copie à Mme Barthez, DGESIP